

NOTICE DESCRIPTIVE

Construction d'une Résidence de 85 logements Avenue Louis Domenget à CHALLES LES EAUX (73190)

Logements Accession

Document conforme à l'annexe 2 de l'arrêté du 10 mai 1968 et prévu par l'article R261-13 du C.C.H



VINCI IMMOBILIER RHONE ALPES AUVERGNE



SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU PROJET	6
PRESENTATION DU PROGRAMME	6
EXIGENCES PERFORMANCIELLES	6
1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET GÉNÉRALES DES IMMEUBLES	7
1.1 INFRASTRUCTURE	7
1.2 MURS ET OSSATURE	7
1.3 PLANCHERS	8
1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION	8
1.5 ESCALIERS	9
1.6 CONDUITS DE FUMÉE ET DE VENTILATION	9
1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS	9
1.8 TOITURES	10
2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS	11
2.1 SOLS ET PLINTHES	11
2.2 REVÊTEMENTS MURAUX (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES)	11
2.3 PLAFONDS (SAUF PEINTURES ET TENTURES)	12
2.4 MENUISERIES EXTERIEURES	12
2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE	12
2.6 MENUISERIES INTERIEURES	13
2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS	14
2.8 PEINTURE, PAPIERS, TENTURES	14
2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS	15
3. ANNEXES PRIVATIVES	20
3.1 CAVES, CELLIERS D'ÉTAGE	20
3.2 BOX ET PARKINGS COUVERTS	20
3.3 PARKINGS EXTERIEURS	21
4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES AUX IMMEUBLES	22
4.1 HALLS D'ENTREE DES IMMEUBLES	22
4.2 CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET PALIERS D'ÉTAGE	22
4.3 CAGES D'ESCALIERS	24
4.4 LOCAUX COMMUNS ET D'EXPLOITATION	24
4.5 LOCAUX TECHNIQUES	24
5. EQUIPEMENTS GENERAUX DES IMMEUBLES	26
5.1 ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES	26
5.2 CHAUFFAGE, EAU CHAUDE	26
5.3 TELECOMMUNICATIONS	26
5.4 RECEPTION – STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES	26
5.5 VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX	27
5.6 ALIMENTATION EN EAU	27
SANS OBJET	27
5.7 ALIMENTATION EN GAZ	27

5.8 ALIMENTATION EN ELECTRICITE.....	27
5.9 VIDEOSURVEILLANCE.....	27
6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AUX LOGEMENTS COLLECTIFS ET LEURS EQUIPEMENTS	28
6.1 VOIRIE ET PARKING.....	28
6.2 CIRCULATIONS DES PIETONS	28
6.3 ESPACES VERTS.....	28
6.4 ÉCLAIRAGE EXTERIEUR.....	28
6.5 CLOTURES	29
6.6 RESEAUX DIVERS.....	29
7. OBSERVATIONS	31

GENERALITES

La présente notice descriptive a été établie avant la mise en œuvre des différents matériaux ou matériels énoncés.

Les noms de marque et les références concernant les éléments d'équipements ou les matériaux ne sont indiqués que pour en définir la nature et le niveau de qualité. La Société peut y apporter des modifications en cas de force majeure, de contraintes liées à la réglementation administrative, faillite d'entreprise ou de fournisseur, défaut d'approvisionnement, qualité insuffisante des matériaux, si des impératifs techniques la mettaient dans l'obligation de renoncer à telle ou telle disposition ou en cas d'apparition d'un matériel nouveau en cours de chantier.

Toutefois, les matériaux ou matériels de remplacement devront toujours être de qualité équivalente et être soumis à l'approbation du Maître d'Ouvrage.

De même, il est précisé que les côtes et les surfaces mentionnées dans la présente notice et sur les plans sont indiquées sous réserve de tolérance de construction, et que la société pourrait être amenée à les modifier dans les mêmes conditions que ci-dessus. L'implantation des équipements ou appareils y est par ailleurs figurée à titre indicatif et les retombées, soffites et canalisations n'y sont pas toutes figurées.

Les travaux de construction seront soigneusement vérifiés par un bureau de contrôle agréé avec entre autres les missions suivantes :

- Solidité des ouvrages,
- Sécurité des personnes,
- Isolation acoustique,
- Isolation thermique,
- Réglementation personnes à mobilité réduite.

Les hauteurs d'allèges portées sur les plans sont susceptibles de légères variations.

Les matériaux naturels tels que les revêtements extérieurs bois, le carrelage et autres peuvent présenter des aspects et des couleurs différents selon les approvisionnements.

Les teintes, coloris et finitions des façades, des revêtements des parties communes de l'immeuble et de ses dépendances seront choisis par l'Architecte et le Maître d'Ouvrage.

Les appartements seront réalisés conformément à la Nouvelle Réglementation RE 2020, NF HABITAT et la norme électrique C 15-100.

Les prestations seront intégralement soumises aux dispositions des DTU (Documents Techniques Unifiés), règlements et normes d'application obligatoires en vigueur à la date du dépôt du permis de construire.

Il est d'ores et déjà précisé que l'accessibilité des espaces privatifs extérieurs implique une adaptation de plusieurs ouvrages tels que les balcons, les terrasses, loggias et jardins.

Dans ce contexte, et malgré des adaptations, les accès aux espaces extérieurs pourront présenter des différences de niveaux pour des raisons techniques et nécessiter des dispositifs additionnels prévus par les organismes professionnels.

Il est également précisé que les canalisations situées dans les sous-sols pourront passer dans les stationnements privatifs, avec des encombrements et des emplacements répondant aux contraintes imposées par le BET Fluides, et sans que la présence de ces canalisations ne puisse remettre en cause l'utilisation de ces stationnements.

Un Dossier d'Intervention Ulérieur sur l'Ouvrage (D.I.U.O) sera réalisé par un coordonnateur sécurité et santé agréé désigné par le Maître d'Ouvrage.

PRÉSENTATION DU PROJET

PRESENTATION DU PROGRAMME

SITE

L'opération immobilière est située à Challes-les-Eaux (73190), sur la parcelle cadastrée section E 556 - 128 - 821 - 127 - 724 - 130 - 129 - 728 - 726 - 725 - 727 - 558.

PROGRAMME

Construction d'un ensemble immobilier qui comprendra après achèvement une résidence de 85 logements, soit 42 logements en accession libre, 30 logements sociaux et 13 logements abordables (BRS).

Le bâtiment s'élève de R+4+Attique à R+3+Attique, avec un niveau de sous-sol.

4 locaux d'activité seront intégrés à la résidence.

Le stationnement des véhicules est assuré par un parking couvert se développant sur 1 niveau de sous-sol accessible depuis une rampe extérieur, totalisant 89 places en R-1 dont 4 places sont à destination des locaux ERP, accès depuis l'Avenue Louis Domenget. Un report est prévu de 5 places sur le parking public du Colombier et 6 places sur le parking public Beauséjour. L'ensemble porte sur un total de 100 places dédiées à l'opération.

La résidence comprendra également des espaces communs (hall d'entrée, locaux techniques...) ainsi que des locaux de services (locaux poubelles, locaux vélo, ...).

Un espace paysager est prévu en RDC.

EXIGENCES PERFORMANCIELLES

LABEL

NF HABITAT

RE 2020

ELECTRICITE

Conforme à la Norme FC14-100 et NFC 15-100 en vigueur à la date de dépôt du permis de construire.

THERMIQUE

Conforme à la Norme RE 2020.

STATIONNEMENT EN SOUS-SOL

Le nombre de places de stationnement est conforme aux règles d'urbanisme et de sécurité, sans qu'il soit fait référence à une norme NF P 91-120.

1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET GÉNÉRALES DES IMMEUBLES

1.1 INFRASTRUCTURE

1.1.1 FOUILLES

Après dépollution, décapage et terrassement réalisés en pleine masse, en trous et en rigoles pour système de fondations. Evacuation des terres excédentaires aux décharges agréées.

1.1.2 FONDATIONS

Les fondations sont réalisées suivant les prescriptions du rapport d'étude de sol, recommandations du Bureau de Contrôle et de l'étude du Bureau Structure.

Radier en béton armé, selon étude BET structures.

Au sous-sol, le parking est constitué d'un radier sur sol avec regards secs, au centre de la circulation, non reliés entre eux. Présence potentiel de réseaux sous dallage.

Mise en œuvre d'un cuvelage au sens du DTU 14.1 sur le radier.

Le système de fondations sera un radier général cuvelé en extradados. Cet ouvrage servira de fondation au bâtiment et assurera la stabilité de la structure vis-à-vis des poussées hydrostatiques. Des regards secs au centre de la circulation non reliés entre eux seront réalisés.

1.2 MURS ET OSSATURE

1.2.1 MURS DES SOUS-SOLS

Réalisés en voile de béton armé banché, finition brute de décoffrage. Protection par blindage des terres selon impératif d'exécution.

Mise en œuvre d'un cuvelage au sens du DTU 14.1 sur les murs périphériques.

1.2.2 MURS ET FAÇADES (AUX DIVERS NIVEAUX)

Les murs de toutes les façades sont en béton armé banché ou maçonnerie d'agglomérée de béton ou éléments béton préfabriqués ou équivalent, épaisseur selon étude structure.

Doublage d'isolation thermique extérieur et intérieur selon calcul thermique dont l'épaisseur permettra d'obtenir un coefficient d'isolation conforme à la réglementation thermique.

Les façades seront revêtues avec alternance d'enduit, type RME (Revêtement Minéral Epais) ou de béton ou de retombée de bardage type bac acier ou équivalent selon plans de l'Architecte.

1.2.3 MURS PIGNONS

Réalisés en voiles de béton armé banché ou maçonnerie d'agglomérée de béton ou éléments béton préfabriqués ou équivalent.

1.2.4 MURS MITOYENS

Sans objet.

1.2.5 MURS EXTERIEURS DIVERS

Réalisés en voiles de béton armé banché ou maçonnerie d'agglomérée de béton ou éléments béton préfabriqués ou équivalent.

1.2.6 MURS PORTEURS A L'INTERIEUR DES LOCAUX (REFENDS)

Béton armé banché ou maçonnerie d'agglomérée de béton ou équivalent épaisseur suivant étude de structure. Certains murs auront un doublage thermique épaisseur et position selon calcul thermique.

1.2.7 MURS OU CLOISONS SEPARATIFS

Entre deux locaux privatifs : réalisation d'un mur béton et/ou de cloison SAA ou SAD.

Entre locaux privatifs et circulations communes : réalisation d'un mur béton et/ou de cloison SAA.

Doublage thermique et/ou phonique de ces parois en fonction de la réglementation et des niveaux de performances recherchées par complexe comprenant un matériau isolant et un parement de finition en plaque de plâtre.

1.3 PLANCHERS

1.3.1 PLANCHERS SUR ETAGE COURANT

Dalle pleine de béton armé préfabriqué ou coulée en place d'épaisseur selon étude structure.

1.3.2 PLANCHERS SOUS TERRASSE

Dalle pleine de béton armé préfabriqué ou coulée en place d'épaisseur selon étude structure recevant en surface l'isolation thermique et l'étanchéité prévues à l'article 1.8.1 ci-après.

1.3.3 PLANCHERS SUR LOCAUX COLLECTIFS, TECHNIQUES, ENTREES, CIRCULATIONS ET LOCAUX DIVERS

CHAUFFES

Dalle pleine de béton armé préfabriqué ou coulée en place d'épaisseur selon étude structure, assurant le coupe-feu réglementaire et étant conforme à la réglementation Acoustique.

Isolant thermique épaisseurs suivant calcul règlementaire.

1.3.4 PLANCHERS SUR LOCAUX NON CHAUFFES OU OUVERTS

Dalle pleine de béton armé préfabriqué ou coulée en place d'épaisseur selon étude structure.

1.3.5 PLANCHERS DES BALCONS ET LOGGIAS

Dalle pleine de béton armé préfabriqué ou coulée en place d'épaisseur selon étude structure.

1.3.6 PLANCHERS BAS DU REZ-DE-CHAUSSEE

Dalle pleine de béton armé préfabriqué ou coulée en place d'épaisseur selon étude structure, recevant une chape sur certaines zones selon réglementation acoustique, localisation suivant plans d'Architecte.

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1 ENTRE PIECES PRINCIPALES

Les cloisons de distribution entre pièces seront réalisées en cloisons sèches à parement en plaque de plâtre type PLACOSTIL ou équivalent, d'épaisseur 7cm.

Cloisons sur ossature métallique avec isolant acoustique type PLACOSTIL, pour la fermeture des gaines techniques intérieures des logements, selon réglementation en vigueur.

Des faux plafonds en plaque de plâtre ou soffites sont mis en œuvre dans les appartements pour permettre le transfert des réseaux ou l'installation des VRV et de la ventilation mécanique centrale.

1.4.2 ENTRE PIÈCES PRINCIPALES ET PIÈCES DE SERVICE

Les cloisons et doublages des salles de bains et salles d'eau sont constituées d'un parement en plaque de plâtre hydrofuge type PLACOPAN ou PLACOSTIL ou équivalent, d'épaisseur 50mm ou 70mm.

1.5 ESCALIERS

1.5.1 ESCALIERS

Escaliers collectifs encloués réalisés en béton armé, coulés en place ou préfabriqués.

1.5.2 ESCALIERS DE SECOURS

Escaliers collectifs encloués réalisés en béton armé, coulés en place ou préfabriqués.

1.6 CONDUITS DE FUMÉE ET DE VENTILATION

1.6.1 CONDUITS DE FUMÉE DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE

Conduit en plaque de plâtre ou béton préfabriqué.

Désenfumage du sous-sol selon réglementation en vigueur.

1.6.2 CONDUITS DE VENTILATION DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE

Evacuation de l'air vicié par ventilation mécanique contrôlée dans les pièces de service, par l'intermédiaire de conduits métalliques disposés dans les gaines techniques des logements.

Suivant la disposition des pièces, les raccordements éventuels entre les conduits verticaux et les bouches d'extraction sont assurés par des conduits horizontaux habillés par des soffites ou des faux plafonds.

Extracteurs des chambres seront implantés en toiture.

1.6.3 CONDUITS DE FUMÉE DE CHAUFFERIE

Conduit métallique en inox ou équivalent.

1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1 CHUTES D'EAUX PLUVIALES

Evacuation des terrasses inaccessibles et accessibles en étage selon le cas, par chutes en zinc, acier ou PVC ou équivalent disposées depuis la sous-face des toitures terrasses ou par descentes en façades jusqu'au réseau horizontal sous la dalle à RDC ou en terre-plein en extérieur.

Regard pied de chute au niveau des extérieurs.

1.7.2 CHUTES D'EAU USEES

Chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements et des parties communes, jusqu'aux réseaux horizontaux sous la dalle à RDC avec sorties des ventilations primaires en terrasse.

1.7.3 CANALISATIONS EN SOUS-SOL

Réseaux séparatifs pour eaux pluviales et eaux usées - eaux-vannes, réalisés en PVC, de diamètre suivant étude.

Canalisation apparentes dans les garages et les places de stationnement suivant cheminement des réseaux du Bureau Fluides.

1.7.4 BRANCHEMENT A L'EGOUT

Raccordement au réseau public conforme aux spécifications de la Ville et du concessionnaire.

1.8 TOITURES

1.8.1 ETANCHEITE ET ACCESSOIRES

Accessibles :

Étanchéité des terrasses accessibles privatives des logements par système d'étanchéité bicouche recouvert avec des dalles béton sur plots 50 x 50 cm suivant détails et choix de l'Architecte.

Pour les terrasses jardins du RDC : système d'étanchéité bicouche avec protection par terre végétale (épaisseur suivant localisation) et par dalles béton sur plots 50 x 50 cm suivant détails et choix de l'Architecte.

Interposition sous l'étanchéité, au droit des locaux chauffés, d'un isolant thermique de nature et d'épaisseur conforme à la notice thermique de la présente opération.

Non accessibles :

Suivant emplacement :

Étanchéité bicouche, avec protection de finition par gravillons roulés et/ou végétalisation en semis ou en pleine terre pour la toiture du bâtiment.

Étanchéité monocouche auto-protégée au droit des casquettes.

Réalisation des toitures en pentes en bac acier, type TRAPEZA 3.333.39T ou équivalent sur charpente bois.

Isolation thermique suivant localisation et étude du BET Thermique.

Balcons et loggia :

Dalle pleine en béton épaisseur selon étude BET Structure, finition afin de recevoir un carrelage ingélicollé 30 x 30 cm suivant détails et choix de l'Architecte.

1.8.2 SOUCHES DE CHEMINEES, VENTILATIONS ET CONDUITS DIVERS

Éléments en maçonnerie ou en tôle galvanisée ou équivalent.

2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 SOLS ET PLINTHES DES PIECES PRINCIPALES

2.1.1.1 Séjour, y compris intérieur des placards ouvrant sur cette pièce

Carrelage 45 x 45 cm pour les T1 et T2, carrelage 60 x 60 cm pour les T3 et plus.

Pose collée sur isolant acoustique et chape.

Plinthes assorties.

Teinte selon choix de l'acquéreur dans la gamme proposée par le maître d'ouvrage.

2.1.1.2 Chambres, dressing, rangement, y compris intérieur des placards ouvrant sur ces pièces

Revêtement stratifié épaisseur 7 ou 8 mm, pose sur isolant acoustique et chape.

Plinthes assorties.

Pour les logements en attique et maisons : Revêtement de sol en parquet contrecollé avec chanfreins, épaisseur 13mm, des Ets BERRYALLOC ou équivalent - Coloris au choix de l'acquéreur parmi les références sélectionnées par Vinci Immobilier. Plinthes assorties au revêtement de 8 cm de hauteur à bord arrondi

Teinte selon choix de l'acquéreur dans la gamme proposée par le maître d'ouvrage.

2.1.2 SOLS ET PLINTHES DES PIECES DE SERVICE

2.1.2.1 Sol et plinthes des pièces humides (cuisines, kitchenettes)

Idem article 2.1.1.1

2.1.2.2 Sol et plinthes des salles de bains, salles d'eau et WC indépendants

Idem article 2.1.1.1

2.1.3 SOLS ET PLINTHES DES ENTrees ET DEGAGEMENTS

Idem article 2.1.1.1

2.1.4 SOL DES BALCONS ET TERRASSES

Pour terrasse : dalles béton lisse sur plots 50 x 50 cm, suivant détails et choix de l'architecte.

Pour balcon : carrelage ingélic collé 30 x 30 cm, suivant détails et choix de l'architecte.

Pour les logements en attique : dalles béton lisse sur plots ou carrelage sur plots 60x60, suivant détails et choix de l'architecte.

2.1.5 BARRES DE SEUILS

A chaque changement de revêtement.

2.2 REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES)

2.2.1 REVETEMENTS MURAUX DES PIÈCES DE SERVICE

2.2.1.1 Cuisines – Kitchenettes

Mobiliers : Sans objet.

Attentes prévues.

2.2.1.2 Salles de bains – salles d'eau

Faïence murale 20 x 50 cm ou 20 x 60 cm, toute hauteur, au droit de la douche ou sur les 3 faces de la baignoire et son tablier. Faïence sur 60 cm de haut au droit du lavabo.

Teinte selon choix de l'acquéreur dans la gamme proposée par le maître d'ouvrage.

2.3 PLAFONDS (SAUF PEINTURES ET TENTURES)

2.3.1 PLAFONDS DES PIÈCES INTÉRIEURES

Localement, suivant les dispositions techniques, faux-plafonds ou soffites en plaques de plâtre.

2.3.2 SOUS-FACES DES BALCONS

Béton armé ragréé laissé brut.

2.4 MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1 MENUISERIES EXTERIEURES DES PIÈCES PRINCIPALES

Menuiseries des logements en PVC blanc en RDC et étage.

Menuiseries des logements en PVC blanc, teinte suivant choix de l'architecte, pour les attiques (hors baies principales des séjours-cuisines).

Coffre de volet roulant monobloc en PVC en saillie intérieure.

Fenêtres et portes fenêtres ouvrants à la française avec parties fixes suivant plans.

Menuiseries coulissantes des logements T4 et attiques, en aluminium, teinte suivant choix de l'architecte, (baies principales des séjours-cuisines uniquement).

Toutes les menuiseries sont équipées de double vitrage isolant thermique et acoustique dont les caractéristiques sont définies par la note acoustique et les calculs thermiques du bureau d'étude spécialisé en fonction de leur localisation.

2.4.2 MENUISERIES EXTERIEURES DES PIÈCES DE SERVICE

Dito article 2.4.1 avec présence d'un vitrage opaque pour les SDB.

2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE

2.5.1 PIÈCES PRINCIPALES

Les fermetures extérieures et occultations sont réparties selon la localisation prévue aux plans de l'Architecte et selon imposition du permis de construire.

Coffre de volet roulant monobloc en PVC en saillie intérieure.

Occultation par volets roulants électriques en PVC ou aluminium, selon choix de l'architecte.

2.5.2 PIÈCES DE SERVICE

Sans objet.

2.6 MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1 HUISERIES ET BATIS

2.6.1.1 Huisserie des portes intérieures de distribution

Huisserie métallique ou bois.

2.6.2 PORTES INTERIEURES

2.6.2.1 Portes de distribution

Porte à âme alvéolaire matricée peinte, d'épaisseur 40mm avec finition rainurée de chez HUET ou MALERBA ou équivalent.

2.6.2.2 Fermeture de porte

Serrure à pêne dormant ½ tour pour les chambres,
Bec de cane à condamnation pour les WC, salles de bains.

2.6.2.3 Quincaillerie

Quincaillerie sur rosace ou sur plaque en alu brossé ou inox ou équivalent.

2.6.2.4 Butée de porte

Une butée par porte.

2.6.3 PORTES PALIERES

2.6.3.1 Portes palières intérieures

Porte isophonique à âme composite blindée, mise en œuvre dans une huisserie bois peinte ou métallique. Ferrage par paumelle. Microviseur. Peinte en blanc côté intérieur, couleur extérieure selon projet de décoration de l'architecte.

Seuil à la suisse en bois ou seuil alu avec joint isophonique incorporé.

2.6.3.2 Portes palières extérieures (coursives suivant plans de l'Architecte)

Sans objet.

2.6.3.3 Fermeture de porte palière

Fermeture par serrure de sécurité 3 points avec micro viseur.

2.6.3.4 Quincaillerie

Double béquillage sur rosace avec bouton molété côté intérieur.

2.6.3.5 Butée de porte

Butée de porte caoutchouc vissée.

2.6.4 PORTES DE PLACARDS

2.6.4.1 Les façades des placards supérieures à 100 cm de large pourront être traitées en portes coulissantes

Porte de placard avec rail haut et bas en acier laqué blanc, panneau légèrement structuré de couleur blanche.

Elles pourront être coulissantes, pivotantes ou simple ouvrant à la française, selon les dimensions du placard.

2.6.4.2 Les façades des placards inférieures à 100 cm de large pourront être traitées en portes de distribution

Dito 2.6.4.1

2.6.4.3 Equipement intérieur

Pour les placards d'entrée :

Pour les placards < à 1.00 m : une tablette « chapelière» (hauteur 1.80m) avec une tringle penderie.

Pour les placards > à 1.00 m : une tablette « chapelière» (hauteur 1.80m) sur toute la largeur du placard, une tringle penderie et une colonne équipée de 3 tablettes intermédiaires répartition 2/3 pour la tringle 1/3 pour la colonne.

Pour les autres placards : Sans Objet

2.6.4.4 Gaines GTL

De type encastré de chez SCHNEIDER ou équivalent.

2.6.5 MOULURES ET HABILLAGES DES PORTES PALIERES

Habillage par champlat en sapin ou en mélaminé à peindre côté extérieur.

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1 GARDE-CORPS ET BARRES D'APPUI

2.7.1.1 Garde-corps extérieurs

Pour terrasses et balcons, fenêtres et portes fenêtres, suivant plans de l'Architecte et indications du permis de construire, garde-corps métalliques en tôle perforée ou relevé béton ou maçonnerie d'aggloméré de béton.

2.7.1.2 Garde-corps escaliers des parties communes

Relevé béton ou en maçonnerie d'aggloméré de béton au dernier niveau.

Main courante métallique sur les murs extérieurs des cages d'escaliers d'accès aux différents niveaux, finition laquée.

2.7.2 OUVRAGES DIVERS

Séparations des balcons ou terrasses privatives en étages, selon plans de l'Architecte et indications du permis de construire.

2.8 PEINTURE, PAPIERS, TENTURES

2.8.1 PEINTURES EXTERIEURES ET VERNIS

2.8.1.1 Sur serrurerie

Peinture laquée en usine sur les garde-corps et portes métalliques.

2.8.1.2 Sur enduits, habillage en bois, staffs ou autres, murs et plafonds des loggias, sous-face et rives des balcons

Garde-corps ou acrotères béton (face intérieure) : après préparation des supports, finition par peinture pliolite ou équivalent côté intérieur.

2.8.2 PEINTURES INTERIEURES

2.8.2.1 Sur Menuiseries

Après préparation, peinture acrylique, coloris blanc selon localisation (huisseries métalliques de portes, plinthes bois, habillages bois...).

2.8.2.2 Sur Murs

Murs des pièces sèches : peinture acrylique mate, coloris blanc

Murs des pièces humides : peinture acrylique satinée, coloris blanc.

Dans le cadre de WC indépendants : peinture acrylique satinée, coloris blanc.

2.8.2.3 Sur Plafonds

Plafonds des pièces sèches : peinture acrylique, coloris blanc.

Plafonds des pièces humides : peinture acrylique, coloris blanc.

Dans le cadre de WC indépendants : peinture acrylique, coloris blanc.

2.8.2.4 Sur Canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers

Sur canalisations métalliques ou PVC apparentes : peinture coloris blanc.

2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

Les canalisations horizontales EF et ECS et évacuation hors gaines techniques, pourront être apparentes suivant les impératifs techniques.

2.9.1 EQUIPEMENTS MENAGERS

2.9.1.1 Bloc évier, robinetterie

2.9.1.1.1 Cuisine des logements

Sans objet.

Attentes prévues.

2.9.1.2 Appareils et mobiliers

Sans objet.

2.9.1.3 Evacuation des déchets

Dans les containers situés dans le local OM.

2.9.2 EQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE

2.9.2.1 Distribution d'eau froide

Colonnes montantes en tube PVC pression ou équivalent disposées dans la gaine technique palière avec départ vers chaque logement, chaque départ sera équipé d'une manchette pour pose ultérieure éventuelle de compteurs individuels sur décision de la copropriété et suivants les prescriptions du concessionnaire.

Distribution incorporée dans les dalles en PER sous fourreau ou en polyéthylène multicouche réticulé ou équivalent encastré sous fourreau.

Raccordement des appareils à l'intérieur de chaque pièce en PER sous fourreau ou polyéthylène multicouche réticulé ou équivalent.

2.9.2.2 Distribution d'eau chaude collective et comptage

La production d'eau chaude sanitaire sera réalisée par une chaufferie dimensionnée de façon à couvrir 100% des besoins eau ECS. Il sera prévu des ballons de stockage afin de pouvoir couvrir 100% du pic de tirage d'ECS. La chaufferie sera située en sous-sol -1.

Un comptage sur chaque départ est prévu ainsi qu'une manchette permettant l'installation future d'un compteur individuel.

Colonnes montantes en tube Multicouche ou équivalent disposées dans la gaine technique des logements, chaque départ sera équipé d'une manchette pour pose ultérieure éventuelle de compteurs individuels sur décision de la copropriété.

2.9.2.3 Production et distribution d'eau chaude individuelle

Sans objet.

2.9.2.4 Evacuations

Réalisées par tuyaux PVC ou cuivre ou équivalent, jusqu'aux chutes verticales situées dans les gaines techniques.

2.9.2.5 Distribution du gaz

Sans objet.

Production de chaleur par chaufferie bois collectif en sous-sol -1.

2.9.2.6 Branchements en attente

Sans objet.

2.9.2.7 Appareils sanitaires

2.9.2.7.1 Douches :

Receveur de douche extra plat en céramique ou acrylique ou équivalent, 90 x 90 cm dimension selon plans de l'architecte. Ressaut d'accès inférieur à 2 cm.

Pare douche prévu pour les logements en attique et maisons à RDC des bâtiments A-B-C.

2.9.2.7.2 WC :

WC suspendu, réservoir complet 3/6 L.

2.9.2.7.3 Lave-mains / Lavabos :

Sans objet.

2.9.2.7.4 Pare-douche:

Sans objet.

Pare douche prévu pour les logements en attique et maisons à RDC des bâtiments A-B-C.

2.9.2.7.5 Meubles de salles-de-bains :

Meuble vasque en céramique ou matériaux de synthèse 60x45 cm minimum encastré dans un plan de toilette de largeur 60 ou 70cm, selon plan architectes, avec miroir et bandeau lumineux ou applique., et rangement avec tablette de rangement.

2.9.2.8 Robinetterie

2.9.2.8.1 Sur douches :

Robinet mitigeur thermostatique chromé avec barre de douche et douchette 1 jet.

2.9.2.8.2 Sur plans vasques

Robinet mitigeur chromée.

2.9.3 EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

2.9.3.1 Type d'installation

Appareillage: Appareillage de type OVALIS de chez SCHNEIDER ou équivalent.

Points lumineux (appliques et plafonniers) livrés avec un dispositif de connexion pour luminaires (D.C.L.) et ampoule.

Câblage téléphonique à partir du coffret de communication du logement,

Les prises accolées pourront être regroupées sous un plastron commun,

Les prises téléphoniques sont équipées d'un connecteur de type RJ45.

2.9.3.2 Puissance à desservir

Le pré dimensionnement des futurs tableaux électriques intègrent des puissances qui s'échelonnent entre 6 et 12 kW 230 V monophasé par logement conforme à la réglementation en vigueur.

2.9.3.3 Equipement de chaque pièce

Ceux-ci seront positionnés selon les hypothèses de composition des espaces de vie des pièces

Conforme à la 15-100 avec les précisions suivantes :

Cuisine et kitchenette : 1PL équipé au-dessus de l'évier commandé par simple allumage

Séjour : un fourreau libre entre la GTL et le socle des prises de communication du séjour

Salle de bains et salle d'eau : un bandeau lumineux ou applique classe II commandé par interrupteur simple allumage

Terrasses, balcons et jardins privatifs : 1 PL avec appareillage commandé par interrupteur intérieur simple allumage avec voyant lumineux et 1 prise électrique.

Il sera prévu :

Entrée :

- 1 point lumineux commandée en va et vient avec la pièce de vie
- 1 prise (si la surface est supérieure à 4m²)

Cuisine :

- 1 point lumineux en plafond commandé par simple allumage
- 1 point lumineux en applique au-dessus de l'évier commandé par simple allumage.
- Prises non spécialisées :
 - o 4 prises au dessus du plan de travail dont 1 prise pour le micro-onde
 - o 1 prise frigo
 - o 1 prise à proximité de l'interrupteur
 - o 1 prise hotte à 1,80m du sol fini minimum
- 1 alimentation plaque de cuisson
- 1 prise spécialisée four
- 1 prise spécialisée lave-vaisselle
- 1 prise spécialisée lave-linge (ou dans la salle de bain suivant plan d'implantation)

Pièce de vie :

- 1 point lumineux central commandé en va et vient à l'entrée de la pièce et à proximité de la chambre ou du dégagement suivant plan
- 5 prises réparties dans la pièce dont 2 à proximité des interrupteurs va et vient
- 1 PC supplémentaire par tranché de 4m² au-dessus de 20m² (si cuisine ouverte, surface du séjour égale surface totale moins)
- 2 prises supplémentaires à proximité du coin TV destinées aux usages multimédia

Nota : pour les T1 PMR : Le va et vient sera positionné à l'entrée de la pièce et proximité de la tête de lit. Les prises à proximité des va et vient seront en hauteur.

- 2 prises RJ45 à proximité du coin TV destinées aux usages multimédia.

Chambre :

- 1 point lumineux en plafond commandé par simple allumage
- 3 prises réparties dont 1 à hauteur et à proximité de la commande d'éclairage dans la chambre PMR
- 1 prise RJ45

Salle de bain :

- 2 points lumineux (ventral et en applique au-dessus du lavabo) commandé en double allumage.
- 1 prise à proximité de la commande d'éclairage
- 1 prise à proximité du meuble vasque
- 1 prise spécialisée lave-linge (ou dans la cuisine suivant plan d'implantation)

WC :

- 1 point lumineux en plafond commandé par simple allumage
- 1 prise à hauteur et à proximité de la commande d'éclairage

Prises conformes à la NF C15-100

DCL équipée d'ampoule

2.9.3.4 Sonnerie de porte palière

Sonnerie palière, dans l'entrée de chaque appartement commandé par bouton poussoir porte-étiquettes disposé sur le palier

2.9.3.5 Réseaux de communication à très haut débit en fibre optique (obligatoire pour les permis déposés après le 01 Avril 2012)

Dispositions prises permettant le raccordement de l'immeuble à un réseau de fibre optique conformément à la loi N° 2008-776 de modernisation de l'économie (LME), si le réseau est disponible dans la commune considérée.

2.9.3.6 Détecteur de Fumées

Pose en plafond d'un DAAF (Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée)

2.9.4 CHAUFFAGE, CHEMINEES, VENTILATIONS

2.9.4.1 Type d'Installation

Production de chaleur par mise en place d'une chaufferie, via pose de radiateurs pour les logements.

Des comptages seront prévus, selon demande de l'exploitant.

2.9.4.2 Températures garanties dans les diverses pièces par température minimale extérieure de - 11 °C.

- Salles de bains : 21°C
- Autres pièces : 19°C

2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur

2.9.4.3.1 Sèche-serviettes :

Dans les salles de bains, chauffage porte serviette.

2.9.4.3.2 Radiateurs ou cassettes soufflantes

Mise en place de radiateurs à eau.

Pour les attiques, des radiateurs verticaux dans la pièce principale seront prévus.

2.9.4.4 Appareils de rafraîchissement

Sans objet

2.9.4.5 Conduits et prises de ventilation

Arrivée d'air frais par bouches hygroréglables situées en traverse des châssis ou dans la maçonnerie en façade des pièces principales (séjour et chambres) suivant réglementation acoustique,
Extraction d'air vicié par bouches hygroréglables situées dans les pièces humides (cuisine, salle de bains et WC). Ces bouches sont raccordées aux gaines collectives de ventilation mécanique,
La nature des bouches (hygroréglable) et leur débit seront déterminés par les calculs thermiques.

2.9.5 EQUIPEMENT INTERIEUR DES PLACARD ET PIECES DE RANGEMENT

2.9.5.1 Placards

Prestation décrite à l'article 2.6.4.3.

2.9.6 EQUIPEMENTS DE TELECOMMUNICATIONS

2.9.6.1 Radio TV

Le système de réception conforme à la NFC 15-100, réception de la TNT et antenne parabolique bi-têtes.

2.9.6.2 Téléphone

Conforme à la NFC 15-100.

2.9.6.3 Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble

Portier électronique du type vidéophone comprenant un écran couleur dans l'entrée de chaque logement, relié au tableau d'appel situé dans chaque hall du bâtiment, commande d'ouverture par touche spéciale déportée.

Système de déverrouillage de la porte du hall d'entrée par badge VIGIK.

3. ANNEXES PRIVATIVES

3.1 CAVES, CELLIERS D'ETAGE

Sans objet.

3.2 BOX ET PARKINGS COUVERTS

3.2.1 MURS OU CLOISONS

Murs et ossature en béton armé ou en maçonnerie de parpaings laissés bruts.

3.2.2 PLAFONDS

Dalle pleine de béton armé avec ponctuellement flocage coupe-feu en sous-face sous les locaux chauffés.

3.2.3 SOLS

Radier, dalle ou dallage en béton armé surfacé.

3.2.4 PORTES D'ACCES

3.2.4.1 Porte d'accès Sous Sols

L'entrée au garage se fait par une rampe avec porte basculante métallique commandée par des émetteurs individuels (1 bip / stationnement) ou digicode et serrure connectée.

Une boucle au sol en sortie sera prévue.

La sortie du garage se fait par une rampe avec porte basculante métallique commandée par des émetteurs individuels (1 bip / stationnement) ou digicode et serrure connectée.

3.2.4.2 Portes de boxes privatifs :

Porte de garage métallique basculante à commande manuelle et équipée d'une serrure avec canon européen.

3.2.5 VENTILATION NATURELLE

Amenée d'air neuf et évacuation d'air vicié par conduits de ventilation en béton armé ou en maçonneries de parpaings avec balayage naturel par courettes anglaises ou souches BA, avec grille extérieures en acier galvanisé ou thermo laqué.

3.2.6 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Emplacements privatifs : néant.

Eclairage des circulations par luminaires (leds), commande par détecteurs de présence,

Alimentation par canalisations encastrées ou en applique suivant la localisation,

Eclairage de secours par blocs autonomes 1 heure ainsi qu'une grille de protection pour les éléments se situant en partie basse.

L'accès au stationnement se fait par une porte basculante commandée motorisée, par émetteurs individuels.

Réservation en linteau des box et places de stationnement pour la mise en place ultérieure de point de recharge pour véhicule électrique.

3.3 PARKINGS EXTERIEURS

3.3.1 SOLS

Sans objet.

3.3.2 DELIMITATION AU SOL

Sans objet.

3.3.3 SYSTEME DE REPERAGE

Sans objet.

3.3.4 SYSTEME CONDAMNANT L'ACCES

Sans objet.

4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES AUX IMMEUBLES

Prestations de décoration décrites ci-dessous suivant plans de l'architecte et projet de décoration du gestionnaire. Ces prestations sont susceptibles d'évolution pour tenir compte des préconisations du gestionnaire.

4.1 HALLS D'ENTREE DES IMMEUBLES

4.1.1 SOLS

Carrelage avec plinthes assorties. Teinte et dimension suivant calepinage de l'architecte.

4.1.2 PAROIS

Peinture ou revêtement mural décoratif ou habillage stratifié. Prestation et teinte selon choix de l'architecte.

4.1.3 PLAFONDS

Peinture sur plafond béton ou sur faux-plafond décoratif acoustique en panneaux de plâtre. Prestation et teinte selon choix de l'architecte.

4.1.4 PORTES D'ACCES ET SYSTEME DE FERMETURE, APPEL DES OCCUPANTS DE L'IMMEUBLE

En fermeture des halls formant sas d'entrée, double ensemble en acier thermolaqué ou aluminium et en vitrage SECURIT comprenant pour partie du vitrage. Fermeture électrique par système de ventouses pour la porte extérieure. Ferme-porte à glissière sur tous les vantaux ouvrants, La porte extérieure est commandée par serrure connectée et platine vidéophone / digicode.

4.1.5 BOITES AUX LETTRES ET A PAQUETS

La résidence sera équipée de boîtes aux lettres.

4.1.6 CHAUFFAGE

Sans objet.

4.1.7 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Eclairage par spots ou applique murale ou plafonnier, commandés par détecteur de présence, selon architecte.

4.1.8 SIGNALETIQUE

Mise en place d'une signalétique (soit par plaque, soit par marquage en peinture) pour la désignation des locaux, des portes d'espaces communs et locaux techniques, indicateurs des étages, conformément au projet de décoration.

4.2 CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET PALIERS D'ETAGE

4.2.1 SOLS

4.2.1.1 Circulations du rez-de-chaussée

Carrelage avec plinthes assorties. Teinte et dimension suivant calepinage de l'architecte.

4.2.1.2 Circulations d'étages

Revêtement de sol textile en dalle ou en rouleau. Teinte suivant calepinage de l'architecte.

4.2.2 MURS

4.2.2.1 Circulations du rez-de-chaussée

Peinture ou revêtement mural décoratif ou habillage stratifié. Prestation et teinte selon choix de l'architecte.

4.2.2.2 Circulations d'étages

Peinture, teinte selon choix de l'architecte.

4.2.3 PLAFONDS

4.2.3.1 Circulations du rez-de-chaussée

Peinture sur plafond béton ou sur faux-plafond décoratif acoustique en panneaux de plâtre. Prestation et teinte selon choix de l'architecte.

4.2.3.2 Circulations d'étages

Peinture sur plafond béton. Teinte selon choix de l'architecte.

4.2.4 CHAUFFAGE

Sans objet.

4.2.5 PORTES

4.2.5.1 Circulations du rez-de-chaussée

Portes d'accès aux locaux et escaliers.

Portes asservies en recoupement des circulations.

Huisserie bois ou métallique. Porte bois à âme pleine assurant le degré pare flamme réglementaire avec parements isoplanes sans moulures revêtus de peinture ou habillage stratifié ou portes vitrées.

Pour les portes d'escaliers : Serrure à bec de cane.

4.2.5.2 Circulations d'étages

Dito 4.2.5.1.

4.2.6 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

4.2.6.1 Circulations du rez-de-chaussée

Eclairage par spot ou plafonnier ou applique murale, commande d'éclairage par détecteur (ou/et en complément des interrupteurs d'éclairage si besoin), selon architecte.

4.2.6.2 Circulations d'étages

Eclairage par spot ou plafonnier ou applique murale, commande d'éclairage par détecteur (ou/et en complément des interrupteurs d'éclairage si besoin).

4.3 CAGES D'ESCALIERS

Concerne les escaliers communs desservant les étages.

Les escaliers de secours sont entièrement bruts.

4.3.1 SOLS DES PALIERS

Du sous-sol au RDC : peinture anti-poussière.

Du RDC au dernier niveau : peinture anti-poussière.

4.3.2 MURS

Finition par enduit projeté ou gouttelette.

4.3.3 PLAFONDS

Finition par enduit projeté ou gouttelette.

4.3.4 ESCALIERS (MARCHES, CONTREMARCHES), LIMONS, PLINTHES, GARDE-CORPS, SOUS-FACE DE LA PAILLASSE

La première et la dernière marche auront une couleur contrastée.

Mains-courantes tubulaires et garde-corps béton.

4.3.5 ECLAIRAGE

Eclairage par applique ou plafonnier commande sur minuterie.

Éclairage de secours par blocs autonomes.

4.4 LOCAUX COMMUNS ET D'EXPLOITATION

Sans objet.

4.5 LOCAUX TECHNIQUES

4.5.1 LOCAL DE RECEPTION DES ORDURES MENAGERES

Situé en sous-sol suivant plan architecte. Ce local sera équipé d'un point d'eau et d'une évacuation.

Sols : Carrelage anti-dérapant

Murs : Carrelage toute hauteur.

Plafond : brut (isolation thermique apparente).

Eclairage : par point lumineux, commandé par interrupteur simple allumage étanche à témoin lumineux.

4.5.1 LOCAL VELOS

Situé en sous-sol ou RDC suivant plan architecte.

Sols : béton ou chape brut.

Murs : béton brut.

Plafond : isolation thermique apparente selon besoin.

Eclairage : par point lumineux, commandé par détecteur de présence sur minuterie.
Equipements : accroches-vélos en métal scellés au sol ou en mur.

4.5.2 CHAUFFERIE

Situé en sous-sol suivant plan architecte.

Sols : béton brut.

Murs : béton brut.

Plafond : brut (isolation thermique apparente selon besoin)

Eclairage : par point lumineux, commandé par interrupteur simple allumage avec témoin lumineux.

4.5.3 LOCAL FIBRE OPTIQUE

Situé en sous-sol suivant plan architecte.

Sols : brut ou peinture anti-poussière.

Murs : brut ou peinture de finition.

Plafond : brut (isolation thermique apparente selon besoin)

Eclairage : par point lumineux, commandé par interrupteur simple allumage avec témoin lumineux.

4.5.4 CTA

Sans objet.

4.5.5 LOCAL SERVEUR / INFORMATIQUE

Sans objet.

4.5.6 LOCAL TRANSFORMATEUR EDF

Intégration d'un local Transformateur EDF au sein du bâtiment. Accès depuis la rue en RDC.

4.5.7 LOCAL MENAGE

Sols : carrelage et plinthes assorties, selon carnet de décoration.

Murs : Brut

Plafond : Brut

Eclairage : par point lumineux.

Equipement : Sans objet

5. EQUIPEMENTS GENERAUX DES IMMEUBLES

5.1 ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES

Un appareil pour chacune des cages desservant tous les niveaux comportant des logements. Il sera conforme aux Normes Européennes de Sécurité et aux Normes handicapés physiques en vigueur lors du dépôt du Permis de Construire mais ne respectera pas la norme NF P 82-751.

Equipement intérieur et décoration selon gammes des fabricants :

Eclairage latéral ou en plafond, miroir, main courante, plinthes, parois revêtues de panneaux de finition. La décoration intérieure sera sélectionnée par l'architecte et le gestionnaire dans la gamme du fabricant. Alarme intérieure reliée au centre de dépannage de l'installateur. Revêtement au sol selon projet de décoration.

Portes palières : finition inox au RDC et peinture aux autres niveaux.

5.2 CHAUFFAGE, EAU CHAUDE

5.2.1 EQUIPEMENT THERMIQUE DE CHAUFFAGE

5.2.1.1 Production de chaleur

Production collective par chaufferie au bois pour les logements.

5.2.1.2 Régulation automatique

Un thermostat d'ambiance situé dans pièce principale et chaque chambre.

5.2.2 SERVICE D'EAU CHAUDE

5.2.2.1 Production d'eau chaude

Idem article 5.1

5.3 TELECOMMUNICATIONS

5.3.1.1 Téléphone

Le bâtiment sera équipé (fourreaux et câbles) pour permettre le déploiement des réseaux conforme aux prescriptions du gestionnaire et de son fournisseur.

5.3.1.2 Antennes TV et radio

Antenne TV-FM et ampli.

5.3.1.3 Fibre optique

Le bâtiment possèdera un local fibre optique et sera équipé (fourreaux et câbles) pour permettre le raccordement à un réseau de fibre optique conformément à la loi N°2008-776 de modernisation de l'économie (LME).

5.4 RECEPTION – STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Les ordures ménagères seront stockées dans des containers roulants fournis par la Commune ou la Copropriété et installés dans le local prévu à cet effet. Le cycle d'enlèvement et le volume de stockage seront déterminés par la Commune.

5.5 VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX

Ventilation mécanique de chaque logement et des locaux communs par extracteurs.

5.6 ALIMENTATION EN EAU

5.6.1 COMPTAGES GENERAUX

Placé sur l'arrivée générale eau suivant préconisations de la régie des eaux.

5.6.2 SURPRESSEURS, REDUCTEURS ET REGULATEURS DE PRESSION, TRAITEMENT DE L'EAU

Sans objet.

5.6.3 COLONNES MONTANTES

Colonne montante en PVC pression ou équivalent dans les gaines palières.

5.7 ALIMENTATION EN GAZ

Sans objet.

Distribution via chaufferie au bois collective en sous-sol -1.

5.8 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.8.1 COMPTAGES

Il est prévu depuis les colonnes montante ENEDIS :

- 1 comptage tarif bleu par logement
- 6 comptages tarif bleu pour les services généraux des niveaux en superstructure (1 par cage d'escaliers)
- 1 comptage tarif bleu pour les services généraux du parking et la chaufferie
- 1 comptage tarif bleu par commerce **(selon l'usage et la puissance demandée, certains commerces pourraient être alimentés depuis un coffret de coupure dédié et non depuis la colonne)**

Il est prévu depuis un coffret de coupure :

- L'infrastructure de Recharge pour Véhicule Electrique (IRVE) et la réserve en puissance conformément à l'arrêté du 23 décembre 2020).

5.8.2 COLONNES MONTANTES

Depuis le tarif jaune, chaque colonne montante en cuivre ou aluminium, suivant réglementation de type NFC-14-100 sera implantée dans une gaine palière. Ce matériel sera agréé NF-C 15-100 mais devra permettre l'évolution vers une colonne conforme à la NF-C 14-100 sans reprise de la distribution.

5.8.3 BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS

Cf dito 5.8.1

5.9 VIDEOSURVEILLANCE

Sans objet

6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AUX LOGEMENTS COLLECTIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1 VOIRIE ET PARKING

Suivant plan d'aménagement extérieur de l'architecte.

6.1.1 VOIRIE D'ACCES

Suivant plan aménagement extérieur de l'architecte.

Voirie en enrobé et/ou revêtement perméable.

6.1.2 PARKINGS EXTERIEURS

Suivant plan aménagement extérieur de l'architecte.

Voirie en enrobé et/ou revêtement perméable.

6.2 CIRCULATIONS DES PIETONS

6.2.1 CHEMIN D'ACCES AUX ENTREES, EMMARCHEMENTS, RAMPES, COURS

Suivant plan d'aménagement de l'architecte, soit béton balayé, soit enrobé bitumineux, soit platelage bois ou équivalent.

6.3 ESPACES VERTS

6.3.1 TERRASSES

Dallettes sur plot ou carrelage sur plot, avec étanchéité, pour les logements en attique.

6.3.2 PLANTATIONS D'ARBRES, ARBUSTES, FLEURS

Plantations sur dalle ou en pleine terre d'arbres, d'arbustes et de vivaces selon plan d'aménagement paysager du Permis de Construire.

6.3.3 ENGAZONNEMENT

Sans objet.

6.3.4 ARROSAGE

Robinet de puisage extérieur pour l'arrosage des espaces verts commun.

Arrosage automatique par goutte à goutte pour les espaces plantés sur dalle.

6.3.5 CHEMINS DE PROMENADE

Sans objet

6.4 ECLAIRAGE EXTERIEUR

6.4.1 SIGNALISATION DE L'ENTREE DE L'IMMEUBLE

Eclairage par appliques ou bornes commandées par interrupteur crépusculaire et/ou horloge astronomique.

Une enseigne extérieure (lumineuse ou non) sera prévue, selon le projet d'enseigne de l'exploitant : une alimentation électrique sur stèle extérieure.

6.4.2 ECLAIRAGE DES VOIRIES, ESPACES VERTS, JEUX ET AUTRES

Eclairage par appliques ou bornes et/ou candélabres commandées par interrupteur crépusculaire.

6.5 CLOTURES

6.5.1 SUR RUE

Sans objet.

6.5.2 AVEC LES PROPRIETES VOISINES

Clôture localisation suivant plans d'aménagement de l'architecte et permis de construire.

6.5.3 AVEC LES JARDINS A USAGE PRIVATIF

Sans objet.

6.6 RESEAUX DIVERS

6.6.1 EAU

Raccordement en limite de propriété au réseau public.

6.6.2 GAZ

Sans objet.

Alimentation en bois collectif directement en sous-sol -1.

6.6.3 ELECTRICITE (POSTE DE TRANSFORMATION EXTERIEUR)

Le raccordement est prévu exécuté par ENEDIS à partir du réseau de distribution public.

6.6.4 POSTES D'INCENDIE, EXTINCTEURS

Bouches d'incendie ou bornes selon demande des services de sécurité incendie.

6.6.5 EGOUTS

Raccordement séparatif au réseau public, eaux usées et eaux pluviales.

Evacuation gravitaire ou par pompe de relevage.

6.6.6 EPURATION DES EAUX

Sans Objet.

6.6.7 TELECOMMUNICATIONS

Raccordement aux réseaux Orange.

6.6.8 DRAINAGE DU TERRAIN

Sans objet.

6.6.9 EVACUATION DES EAUX DE PLUIE ET DE RUISSELLEMENT SUR LE TERRAIN, ESPACES VERTS, CHEMINS, AIRES, COURS ET JEUX

Infiltration sur site sous nappe via forage.

Par bassins de rétention enterré avec débit de fuite, sous la chaussée principale.

7. OBSERVATIONS

La présente Notice Descriptive a été établie avant la mise en œuvre des différents matériaux et matériels énoncés.

La société peut y apporter des modifications en cas de force majeure (réglementation administrative, faillite de fournisseurs ou d'entreprises, qualité insuffisante des matériaux...) ou si les impératifs techniques la mettaient dans l'obligation de renoncer à telle ou telle disposition.

Les matériaux et matériels de remplacement devront toujours être de qualité au moins équivalente.